



# COMPTE-RENDU DU COLLECTIF INFORMATIQUE (SYSTÈMES D'INFORMATION)

10 NOVEMBRE 2015

Présents :

BANCON Laurent	DISI Sud-Ouest
BORDENAVE Thierry	DISI Est
BORDONNEAU Richard	DISI Sud-Ouest
BOURDIN Arnaud	DISI RAEB
CHAPUY Arnaud	DISI Paris-Normandie
DETOC Jean-Yves	DISI Ouest
GRENIER Dolorès	DISI Paris-Normandie
LE CARDINAL Jean-Michel	CENTRALE SI-1C
LEGUELTEL Eric	DISI Paris-Normandie
MASSAT Joëlle	DISI Sud-Est
MORIN François	CENTRALE SI-1D
RISACHER Michel	DISI Paris-Champagne
ROMAGNY Béatrice	DISI Paris-Champagne
STOURGIOTIS Nicolas	DISI Sud-Est
THIRION Nicolas	Bureau National

## 1 - En introduction

- L'actualité s'avère riche au moment où se réunit le Collectif (pourtant avant les attentats). Sur la DGFIP elle-même, le PPCR a marqué une reculade de plus dans la politique gouvernementale. Alors que l'accord a été majoritairement rejeté par les organisations syndicales, l'exécutif a déclaré le faire passer contrairement aux accords de Bercy. Ces mêmes accords ont pourtant donné le socle à une loi (de N. Sarkozy !), qui n'est même pas respectée.
- La grève du 8 octobre 2015 a montré une implication très importante chez les informaticiens de la DGFIP, puisque c'est dans les rangs des DISI que le taux de grève a été le plus élevé (supérieur à 17 %). Ce fait doit être souligné, notamment dans la construction du rapport de force au sein de la DGFIP, d'autant plus que la CGT n'a pas été bien épaulée par les autres organisations syndicales.
- Pour les fonctionnaires en général, l'audition de Didier Migaud (Président de la Cour des Comptes) au sénat a bien montré ce qui peut attendre tous les fonctionnaires dans leurs conditions de travail. Cette audition montre une volonté de s'attaquer directement à la feuille de paye des agents par le biais de certaines primes ou indemnités. Elle montre également une volonté affirmée d'augmenter la durée effective de travail. Enfin, elle dénonce la trop grande liberté des fonctionnaires de choisir leur mobilité. Ces paroles assumées ne montrent rien de bon pour l'avenir de la fonction publique dont les informaticiens - regroupés en masse au sein de la DGFIP - font pleinement partie.

Montreuil, le 7/12/2015

**Syndicat national**

**CGT Finances Publiques**

- Case 450 ou 451
- 263 rue de Paris
- 93514 Montreuil Cedex
- [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)
- Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)
  - [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)
- Tél : 01.55.82.80.80
- Fax : 01.48.70.71.63

Sur les questions plus strictement informatiques, les nouvelles ne sont pas bonnes non plus.

- On ne sait pas très bien ce qui a déclenché l'alerte incendie sur le site délaissé de personnel qualifié de Lyon (ancien D.I.), mais qui continue d'héberger néanmoins des machines en exploitation. La détérioration des données qui a pu se faire jour a montré que des copies de sécurité sont disponibles... sur place. Cette affaire ne peut être que le signe d'une perte de moyen au sein de la DGFIP qui ne peut être que préjudiciable.
- Parallèlement, l'administration avance en proposant un décret révisé pour le corps des SIC de l'intérieur, pour l'ouvrir en interministériel. Or, la CGT est favorable à l'exercice de fonctions de haut niveau dans un authentique grade d'emploi et non pas un simple statut d'emploi comme c'est proposé, qui protège bien moins et est moins favorable à la personne. Il a été noté que si l'UGFF est contre les statuts d'emploi, les considérants de l'écrit sont problématique. En effet, l'UGFF écrit que le décret de 1971 est «obsolète», oubliant que c'est ce dernier qui permet aux informaticiens de la DGFIP de toucher une prime, absente dans les corps interministériels.

- Enfin, au sein de la DGFIP, le dialogue, et même les simples rencontres avec la direction sont complètement arrêtées. A ce titre, le boycott du dialogue informel national ne pose aucun problème car il n'y a déjà plus de dialogue depuis le début de l'année.

Le dernier Groupe de Travail prévu avant les mois de l'été a été reporté, avant d'être purement annulé. De même, le dernier Groupe de Travail qui devait avoir lieu le 10 décembre a également été annulé.

De ce fait, on ne sait plus très bien ce qui se passe en informatique et il faut essayer de rassembler les informations des uns et des autres pour avoir une vision claire.

Déjà, toutes les personnes responsables de SI-1 ont changé. On est seulement en train d'apprendre qui va diriger l'informatique à la DGFIP suite au départ de M. Issarni. Cela devrait être M. Rousselet.

## 2 - La situation générale préoccupe le Collectif

Les membres du Collectif soulignent des points qu'ils jugent préoccupant pour la DGFIP mais également pour l'informatique de celle-ci :

- Le passage en force du PPCR avec l'Interministérialité serait les prémices d'une attaque plus générale contre le statut. De même, il entraînerait un changement des règles de mobilité qui seraient préjudiciables pour les fonctionnaires.
- L'accord sur le TAFTA entraînerait que le droit américain s'appliquerait partout
- Un décret du 4 septembre porte une nouvelle organisation des services face à une nouvelle organisation de l'Etat. Cela impacterait bien sûr la DGFIP.
- La loi Macron 2 en préparation constitue des attaques contre le code du travail.
- Des calculs simples effectués par des camarades aboutissent à des conclusions qu'un quart des emplois pourraient être affectés en fonction transverse par l'Interministérialité, de même que 10 000 emplois par la mise en place du prélèvement à la source, et 10 000 autres emplois pour les agents travaillant pour les collectivités territoriales.
- Le congrès n'a pas assez pris en compte la problématique de régionalisation qui pourrait faire exploser la DGFIP.
- On se félicite du boycott par la CGT de la conférence sociale, car cette dernière permettrait d'attaquer tous les fonctionnaires avec leur statut. On observe qu'à Suresnes, cela a déjà commencé avec l'attribution d'une prime au mérite.
- Dans la PHP, les 35 heures ont été signées.
- Dans des endroits plus proches de nous, la DISI Ouest fait observer une baisse des missions au sein des DDFIP (à mettre en parallèle avec les disparitions des anciennes Recettes des finances), alors qu'au sein des DRFIP, c'est une vraie armée mexicaine qui se met en place avec des effectifs de A+ pléthoriques.

En fin de compte, certains se demandent si la DGFIP existera encore dans un avenir relativement proche. D'autres pensent que cette vision est très négative et que les choses ne sont pas encore conclues. Dans ces

hypothèses, ils ne voient pas comment la DGFIP pourrait perdre son cœur de métier.

Néanmoins certains observent les difficultés constituées par la loi sur la mobilité qui peut constituer une planche de salut pour ceux qui n'ont plus rien. Dès lors, elle pourrait être envisagée sous un regard favorable malgré tous ses aspects négatifs.

## 3 - La situation en informatique est préoccupante mais hétérogène

- Un élément nouveau est venu dans le paysage informatique de la DGFIP. Dans un cadre où une part très importante des informaticiens est proposé à la bourse de l'emploi pour les proposer à des agents issus d'autres ministères.

C'est une ouverture directe à l'interministérialité au sein de notre direction.

Le cas a été observé directement en DISI Paris-Normandie, DISI Sud-Est et DISI Sud-Ouest. En DISI Sud-Ouest, on note qu'on n'a pas été informé de ce recrutement de CID par le biais de la Bourse Interministérielle de l'Emploi (BIE).

Or, il semble avéré que la majorité des informaticiens des autres ministères n'ont pas de qualifications informatiques (au sens du décret de 1971). Dès lors, ils sont susceptibles de percevoir un traitement moindre que des collègues de notre ministère.

D'autre part, ces agents issus d'autres ministères peuvent prendre des places de collègues qualifiés qui seraient obligés de prendre des places administratives alors que la direction avoue manquer d'informaticiens.

Ainsi, au lieu de faire évoluer la doctrine d'emploi au sein des personnels qualifiés, sur laquelle la CGT s'est déjà exprimée, on se servirait des rigidités pour nous faire évoluer vers une interministérialité moins payée.

- La situation dans les AT a également déjà été souvent été dénoncée. En DISI Est, on continue également de dénoncer cette situation où l'AT pro et l'AT Ordo continuent de souffrir. D'une manière générale, le travail au téléphone pratiqué en VOIP peut être dénoncé comme une nouvelle organisation du travail comme des nouveaux « laboratoires » source de souffrance au travail. Dans ce mode d'organisation, le travail peut être contrôlé informatiquement et mis directement en statistique nominativement pour chaque agent. En marge de l'informatique, la situation a été évoquée pour les Centres de Contact Service où les agents doivent se mettre en pause (temps décompté à la seconde près) pour tout arrêt de travail, comme par exemple pour se déplacer aux toilettes.

- Pour les CID, la situation est également jugée s'être aggravée.

La charge de travail pose toujours problème avec quelquefois des manques criants de CID. La tendance semble être également aux déplacements hors du périmètre fonctionnel départemental traditionnel pour les CID pour qu'ils aident les collègues d'autres

départements. Cela est géré comme un élément de souplesse par la direction qui en profite, mais cela pose aussi l'inconvénient d'allonger les temps de trajet des CID s'ils doivent aller intervenir dans des départements voisins. De même, les CID excentrés souffrent souvent d'un sentiment de solitude et d'abandon. Ainsi, à l'ESI de Reims par exemple, suite à un arrêt en longue maladie, il n'y a plus de CID.

Parallèlement, la question des horaires entre ceux qui pointent et ceux qui ne pointent pas reste posée.

En DISI RAEB, les CID n'arrivent pas à installer Windows 7 dans les temps et les CID de l'Ain refusent de se déplacer vers Lyon. C'est une DISI où on a observé une deuxième tentative de suicide par une personne dont la famille incrimine les conditions de travail.

- D'un autre côté, on a observé en DISI Est que le nombre de personnes qualifiées PSE et Programmeurs augmentaient. C'est le nombre d'agents de catégorie C qui viennent à manquer ainsi que les personnels administratifs. Cette situation peut être généralisée. Dès lors, on observe un nombre d'agents qui sont satisfaits de leur sort et ne ressentent pas trop la pression du travail, en dehors de ceux évoqués avant. A titre d'exemple, il n'y aurait plus que 4 salles pour l'impôt sur le revenu, mais cela pose tout de même la question des moyens informatiques alloués au fonctionnement de cette mission.

## 4 - La situation revendicative

### A - La grève du 08 octobre a été largement analysée par le Collectif

- On note en Centrale à Nantes que la CE du 44 n'appelle pas à la grève car cette dernière est jugée trop corporatiste.
- Du côté de Paris-Normandie, on note que les HMI sont effectuées régulièrement mais que l'Intersyndicale ne marche pas. En particulier, les relations avec «Solidaires» peuvent être exécrables. Pour les grèves futures, on se propose d'y adjoindre des actions locales comme d'être présent devant les pointeuses pour rencontrer les collègues.

- En DISI Est, l'Intersyndicale est également à couteaux tirés avec une déclaration commune sans la CGT mais néanmoins un appel commun.

- En DISI Sud-Ouest, on juge que le taux de grève à 23% est un bon chiffre. Mais ce chiffre n'est que global, et il faudrait des données sur la grève ESI par ESI et catégorie par catégorie.

Un tract sur cette question pourrait être utile et nécessaire. En revanche, on note que les organisations syndicales sont soudées et que des HMI intersyndicales sont possibles. Pour le futur, on se proposerait d'aller voir en DRFIP et le délégué interrégional. comme cela a été évoqué en commission régionale.

- En DISI Paris-Champagne, on constate que sur environ 700 agents appartenant à la DISI :

- 80 sont à la CGT
- 80 sont chez Solidaires
- 20 sont chez Force Ouvrière
- 30 sont à la FSU

Dans les HMI, on a touché 99 agents, mais le nombre en grève est moindre. Cela a pour conséquence qu'il faut réfléchir car les collègues semblent en avoir assez des grèves de 24 heures. Notamment, on souffre de l'amendement Lamassoure du 30 ème qu'il faudrait remettre en cause. Mais là aussi, on convient qu'il faudrait avoir des chiffres détaillés de grève. Le fait de ne pas avoir de chiffres nationaux pour la grève doit tenir aussi au fait que les informaticiens font peur au plan national (rappelons que les chiffres de la grève du 8 octobre sont les meilleurs de la DGFIP en informatique).

On a évoqué la montée des agents de l'Essonne qui sont montés à Bercy et ont été reçus par Perin (DRH de la DGFIP) pour réclamer des postes.

On rappelle qu'à la bilatérale avec Alain Issarni, ce dernier évoquait la possibilité «d'absorber» les informaticiens des autres ministères, ce qui de fait revient à admettre une position en faveur de l'interministérialité alors que notre syndicat est contre.

- En DISI Ouest, on s'était déjà plaint que dans le cadre de travail en équipe, des agents en grève mais commençant leur journée dans la deuxième équipe n'étaient pas comptabilisés en grève. Dans cette DISI, le taux de grève a atteint 17%, mais pour le mouvement futur, seul le secrétaire désirait appeler à la grève contre l'avis de la CE. A ce titre, on a vu des agents à la manifestation le jour de grève avec des droits pris sur des congés personnels.

- En DISI RAEB, on note que le taux a été moyen aux alentours de 15% mais on se heurte aux autres organisations même si on pense que pour les suivantes Solidaires sera partie prenante. La situation particulière de Meyzieu est encore évoquée avec ses problématiques propres comme la question des tapis antifatigue ou bien la question d'être en mono-utilisateur sur certaines machines de production à la chaîne.

- En DISI Sud-Est, la grève du 8 octobre n'aurait pas rassemblé tous les militants CGT et pose peut-être le problème d'être plus convaincu par la grève. Pour ce qui est des chiffres, on rappelle qu'on avait autrefois un état détaillé des grévistes.

### B - La question des recrutements a été également débattue sur le plan revendicatif

- En DISI Sud-Est, on rappelle que le poste vacant en CID en Lozère a été proposé à la BIE. A ce titre, on ne fait pas assez de propositions en interne car on risque de faire passer là aussi du personnel non qualifié sur la place au lieu d'une personne de la DGFIP qualifiée. Peut-être n'a-t-on pas une vision assez claire des emplois : là où il y a des manques, là où il y a des besoins.

- En DISI Sud-Ouest, on note aussi un problème dans le recrutement : soit on ne recrute pas au niveau souhaité, soit on ne connaît pas assez de réussite aux examens professionnels au plan des qualifications informatiques.

On note qu'on retrouve cette pratique de recruter des cadres A et B non qualifiés pour leur faire passer la qualification par la suite. On rappelle que la CGT est contre ce système

On note qu'on manque de visibilité et qu'il va falloir être très cohérent dans ce qui est revendiqué face aux nouveaux recrutements proposé par la BIE. On note également que des personnels passaient B (agents et dactylocodeurs)

avec obligation de passer une qualification informatique. Cette période se termine en 2016. En cas d'échec, il y aurait mouvement obligatoire, il n'y a pas de garantie de maintien sur RAN, s'ils n'ont pas d'affectation d'office. Les personnels venus de l'extérieur, sans qualification, auraient par opposition des garanties de maintien sur site. La situation est donc parfaitement injuste.

- En DISI Paris-Champagne, on constate que l'informatique est le parent pauvre des concours au sein de la DGFIP alors même qu'il y a des besoins.

Il convient donc de rétablir les épreuves informatiques, ainsi que d'enlever la note éliminatoire à 10 qui est une particularité de l'informatique pour avoir la qualification. Pour les autres épreuves des concours pour intégrer la DGFIP, la note éliminatoire est bien inférieure.

De la même façon, il faudrait rouvrir l'examen de chef programmeur.

### C - D'autres dossiers ont été évoqués

- Toujours en DISI Ouest, on note que le dossier « amiante » nécessite le dépôt d'un dossier et que le vrai diagnostic ne peut être posé que suite à un scanner. Découverts en 1996, les risques sont réels si on a manipulé des objets amiantés. Le problème réside dans le dépistage que nombre d'agents sont partis (retraite, mutations...) et qu'ils ne savent même pas forcément les risques qu'ils courent. L'administration s'était engagée, mais elle n'a pas fait le suivi qu'elle aurait dû.

- En DISI Paris-Champagne, la question de l'amiante se pose aussi à l'ESI de Nemours. La question touche 2 types de personnes :

- ✓ les professionnels qui étaient en contact permanents avec l'amiante
- ✓ les « épisodiques » qui n'étaient pas forcément en contact permanent mais qui peuvent être touchés comme les informaticiens travaillant dans les locaux amiantés.

Il faudrait donc exiger une fiche d'exposition pour tous les personnels concernés puissent être suivis.

- La question des listes d'aptitude a été aussi évoquée. En DISI Paris-Champagne, il y a 50 postulants. Il conviendrait que :

- ✓ qu'aucune régression ne puisse être apportée à un dossier
- ✓ que l'ordre soit immuable pour empêcher toute forme de népotisme ou de passe-droits.

En DISI Ouest, on se pose la question de savoir à quoi servent les listes compte-tenu du nombre de personnes inscrites en rapport avec le nombre d'élus qui sera très faible.

En DISI RAEB, on remarque que la liste d'aptitude de B en A ne concernera personne cette année.

- Un dossier particulier doit être tiré au clair. Une personne de la FSU aurait obtenu raison devant le tribunal administratif d'un arriéré de droits touchant à la NBI dus à tous informaticiens issus de la filière Gestion Publique. Depuis, la FSU qui a instruit le dossier communique largement dessus en s'en servant d'argumentaire de campagne auprès des agents.

- Le boycott du dialogue social a été commenté et diversement apprécié. En DISI Paris-Normandie, les mauvaises relations avec Solidaires font que la CAP A

a été boycottée sans prévenir. En DISI RAEB, on estime qu'il faut toujours expliquer pourquoi on boycotte car cela semble être favorable à Solidaires. Par exemple, le boycott a eu lieu pour le CHS, mais pas pour les CAP A pour laquelle Solidaires avaient des intérêts.

## 5. La vie syndicale devient plus difficile, surtout en informatique

La question de la vie syndicale est toujours épineuse en DISI. Ces dernières doivent faire face à des coûts généraux très importants pour militer du fait de l'éloignement géographique entre les sites. La structure interrégionale des DISI n'y est pas pour rien. De plus, les DISI souffrent d'une taille par site (en nombre d'agents) qui est souvent modeste car malgré un périmètre fonctionnel extrêmement étendu.

Ces faits engendrent que :

- ✓ les temps de déplacement pour les HMI sont très importants
- ✓ les frais de déplacement sont importants
- ✓ le nombre de militants peut y être moindre

Dès lors, les problèmes financiers et surtout les questions de droits syndicaux par le biais des CTS prend une importance considérable.

- En DISI RAEB, un CODIR aurait lieu avec un focus sur les CTS. Dans cette section, la réduction des droits a été drastique, dès lors qu'une comptabilisation étroite fait état d'une consommation de droit pour militer et développer l'activité syndicale qui est plus importante que l'année d'avant. Déjà 150 CTS auraient été consommés. Il n'est pas exclu de ne pas pouvoir assumer les HMI de fin d'année.

- En DISI Paris-Champagne, on constate qu'il y a déjà eu 310 CTS consommés. On observe qu'il faut des règles de calcul par la clef de répartition qui soient justes et inattaquables. On demande un retour pour 2016 à des formules claires et transparentes.

- En DISI Sud-Ouest, on fait observer que dès le mois de novembre (dans le mois qui suit ce Collectif), le nombre de CTS devrait être nul car totalement consommé.

Dès lors, si la demande complémentaire n'était pas accordée. L'activité syndicale de la section s'arrêterait purement et simplement, ce qui poserait problème pour des HMI en vue de faire des appels à la grève par exemple

- En Centrale à Nantes, on rappelle que les CTS sont une denrée précieuse et qu'il faut faire attention dans quelle activité on les utilise.

- Dans d'autres DISI, on rappelle une réalité commune qui est constituée par la présence de CID excentrés. Par l'éloignement et par la pénurie de CTS, il devient difficile, voire impossible d'aller leur parler.

## 6 - Actions prévues / à mener

- Tenter de faire paraître un « 2 pages », « Echos des DISI et des services centraux » pour communiquer sur les problèmes informatiques.

- Mener une action sur la problématique de l'amiante, en commençant par produire un texte (Jean-Yves).

- Voir comment on peut des actions/conférences de presse pour faire connaître nos problématiques.